



RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 17 JUILLET 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le 17 juillet 2014 sous la présidence de Gildas JOBERT, Maire.

Membres présents à cette séance : Gildas JOBERT, Hervé BOCHET, Anne CHEVALLIER, Rémi VALLIN, Morgane LEFEVRE, Albert DUPRAZ, Jocelyne JULLIARD, Alain FAVIER, Laure DUPRAZ-CHAUDET, Elisabeth DEFUNTI.

Excusé : Philippe DIOLOGENT ;

SECRETAIRE DE SEANCE : Laure DUPRAZ-CHAUDET.

COMMUNICATIONS

- Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de l'OPAC présentant les projets 2014 pour le département de la Savoie.
- Le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Savoie informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement de la procédure pour conclure une convention pour le risque prévoyance pour les agents des collectivités locales du département.
- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a eu un rendez-vous avec Madame le Comptable du Centre des Finances Publiques de Saint-Jean-de-Maurienne au sujet de la gestion des finances communales pour les années 2012 et 2013. L'analyse financière valide une bonne gestion de la commune.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que deux vélos à assistance électrique peuvent être mis gratuitement à disposition des habitants de la Commune sur deux jours. Les dates sont à déterminer.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que le SDES et ERDF ont transmis la fiche patrimoniale du Châtel pour les lignes à moyenne et basse tension présentent sur le territoire communal.
- Le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier du Conseil Général concernant le défi C3E (Communes Efficaces en Economie d'Energie), un bilan des actions menées pendant les deux années tests (2013 et 2014) sera présenté les 4 et 11 septembre 2014.
- Le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier de Michel BOUVARD dans lequel il se déclare candidat pour les élections sénatoriales qui se dérouleront le 28 septembre 2014.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que divers documents et revues sont consultables en mairie.

PERSONNEL COMMUNAL

- Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents**, approuve la modification des postes de l'ATSEM et de l'accompagnatrice des transports scolaires afin de couvrir les besoins occasionnés par la réforme des rythmes scolaires.
 - Poste ATSEM : passage d'un temps de travail non complet annualisé de 31 h30 par semaine à un temps de travail complet annualisé de 35 h 00 par semaine.
 - Poste accompagnatrice des transports scolaires : passage d'un temps de travail non complet annualisé de 13 h 30 à un temps de travail non complet annualisé de 15 h 30 par semaine.
- Le Maire informe le Conseil Municipal de la décision de l'Agent de service du restaurant scolaire de ne pas renouveler son contrat pour la rentrée 2014-2015. La commune du Châtel étudie les différentes possibilités pour pourvoir au remplacement de ce poste.

ECOLE - REFORME DE RYTHMES SCOLAIRES

- Le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier de l'Inspection d'Académie précisant les modalités du fond d'amorçage du 1^{er} degré. Les demandes d'aide sont à faire au plus tard le 30 novembre 2014.

- Le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier de la Communes de Saint-Jean-de-Maurienne présentant son Projet Educatif Territorialisé mis en place pour les 3 années scolaires à venir. Ce dernier a été transmis à toutes les Communes de La Communauté de Communes Cœur de Maurienne.

ACCUEIL PERISCOLAIRE ET TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

- Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents**, approuve le Règlement Intérieur des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et de l'accueil périscolaire pour les communes de Le CHATEL et d'HERMILLON.
- Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents**, approuve les tarifs pour les TAP et l'accueil périscolaire :
 - **TAP** : 0,50 centimes la séance et 20 € le trimestre,
 - **Accueil périscolaire** : 3 € l'heure commencée et 70 € le trimestre,
 - **TAP et accueil périscolaire** : 80 € forfaitaire le trimestre.

RESTAURANT SCOLAIRE

- Le Conseil Municipal, **à la majorité des suffrages exprimés (Vote : Pour 9, Abstention : 1 Laure DUPRAZ-CHAUDET)**, autorise Le Maire à signer la convention établie conjointement par la Commune de Le Châtel et le Restaurant L'Atrium, concernant la fabrication et la livraison des repas pour le Restaurant Scolaire de la Commune de Le Châtel qui fonctionne dans le cadre du R P I. cette convention est établie pour un période d'une année et reconductible. Le prix par repas fabriqué et livré est fixé à 6,08 € soit une augmentation de 9 centimes par rapport à l'année précédente.
- Le Conseil Municipal, **à la majorité des suffrages exprimés (Vote : Pour 9, Abstention : 1 Laure DUPRAZ-CHAUDET)** approuve le Règlement Intérieur du Restaurant Scolaire.
- Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents**,
 - approuve les tarifs du restaurant scolaire pour la rentrée 2014 / 2015, soit une augmentation de 1,5% par rapport aux tarifs 2013 / 2014 pour les familles domiciliés sur le territoire des communes et Pontamafrey-Montpascal, Hermillon et Le Châtel ;
 - fixe le tarif de facturation du repas à 11 €uros pour toutes les familles domiciliées en dehors des trois communes citées ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire rappelle les manifestations à venir sur la Commune pour l'été 2014 :
 - Concert de l'Association les amis de l'orgue de l'église de St Michel de Maurienne le mardi 12 août 2014 à 20h 00.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que la cérémonie pour la Commémoration de La libération se tiendra le 1^{er} septembre à 17 h 30 sur la Commune du Châtel.
- Hervé Bochet informe le Conseil Municipal que les fenêtres du bâtiment Mairie –école ont été changées et qu'un état des lieux de la piste de la Commune de Pontamafrey-Montpascal a été fait avant l'exploitation de la coupe forestière.

La secrétaire de séance,
Laure DUPRAZ-CHAUDET

Le Maire,
Gildas JOBERT

